



**Exposé des motifs et projet de décret
accordant un crédit pour les aménagements complémentaires
dans le second bâtiment des facultés des sciences humaines,
l'acquisition d'équipements scientifiques,
le développement des moyens audiovisuels,
la poursuite du catalogage de collections de livres
et les travaux d'extension et de transformations
dans des bâtiments de l'Université de Lausanne
à Dorigny**

Exposé des motifs

Le 13 décembre 1967, le Grand Conseil adoptait le « Plan directeur de la Cité universitaire de Lausanne-Dorigny ». Depuis, le transfert de l'Université à Dorigny se réalise à un rythme régulier et ses principales étapes sont constituées par la mise en service :

- en 1970 du collège propédeutique de la Faculté des sciences
- en 1973 du bâtiment des sciences physiques
- en 1977 du bâtiment de la première étape des facultés des sciences humaines (BFSH 1)
- en 1981 du bâtiment du Rectorat et de l'administration centrale de l'Université
- en 1982 du bâtiment central abritant la Bibliothèque cantonale et universitaire et les restaurants et du bâtiment de biologie.

Il convient d'ajouter que durant 1971 à 1984, il a été réalisé les travaux d'infrastructure tels que caniveau technique, routes, passages inférieurs pour piétons, parking, la construction en commun avec l'EPFL des aménagements sportifs et d'une station de pompage de l'eau du lac pour la

climatisation des bâtiments, les travaux de rénovation de la ferme de Dorigny, qui abrite le Centre de recherches européennes et la Fondation Jean Monnet, et de la grange de Dorigny, centre des activités culturelles de la communauté universitaire. Et l'on se doit de rappeler l'édification, en 1981, de l'Institut suisse de droit comparé, entreprise commune de la Confédération et du canton.

Actuellement, le bâtiment de la seconde étape des Facultés des sciences humaines (BFSH 2) est en construction; il sera mis en exploitation en 1987.

A ce jour, le transfert à Dorigny, achats de terrains compris, a coûté 390 millions de francs, dont 163 millions à la charge de la Confédération.

La planification de chaque opération prend en considération les besoins de l'Université, les disponibilités financières et les possibilités pratiques de réalisation. A cet égard, l'on peut faire les remarques générales suivantes: les besoins de l'Université sont déterminés par l'urgence de procurer aux enseignants et aux étudiants des conditions de travail répondant aux exigences d'un enseignement moderne. C'est dire que Dorigny a accueilli en priorité les facultés, écoles et instituts logés précédemment dans des locaux exigus, vétustes ou disparates.

Les bâtiments sont conçus en tenant compte d'une augmentation prévisible des besoins de l'Université. Au moment de leur mise en exploitation, ils offrent tous des surfaces supérieures à celles immédiatement nécessaires. C'est pourquoi ces réserves sont affectées, à titre temporaire, à d'autres utilisateurs. Certains secteurs se sont vus ainsi transférés à Dorigny avant la date prévue par le plan directeur et logés dans un bâtiment qui n'est pas celui où ils seront localisés à titre définitif.

La Faculté des lettres, par exemple, qui se trouvait confinée à la Cité dans des locaux disparates et en nombre restreint et se voyait privée de toute possibilité de développement, a été placée, à titre temporaire, dans le BFSH 1 en 1977 et 1982, et dans le bâtiment central en 1982. Elle retrouvera son unité et sa localisation définitive dans le BFSH 2 en 1987.

Ces affectations temporaires provoquent, cela va sans dire, quelques frais supplémentaires; ceux-ci interviennent d'une part lorsqu'il faut prévoir des aménagements différents de ceux initialement envisagés, compte tenu des besoins qui varient selon le type d'enseignement abrité par les locaux, et d'autre part au moment où les locaux sont rendus à leur destination première.

Rappelons que les transferts anticipés de certaines subdivisions de l'Université et leur localisation temporaire ont tous été décrits dans les exposés des motifs qui ont conduit à l'octroi des crédits de construction des bâtiments de Dorigny.

Objet de la présente demande

L'augmentation de la population universitaire nécessite une utilisation plus dense de certains bâtiments existants et de celui actuellement en construction. Le crédit sollicité du Grand Conseil est destiné à couvrir les frais de travaux de transformations, d'aménagements complémentaires et d'acquisitions d'équipements pour l'enseignement et la recherche.

Les objets suivants sont concernés:

1. Bâtiment de la première étape des facultés des sciences humaines (ci-après BFSH 1) – travaux de transformations et achat de mobilier
2. Bâtiment de la seconde étape des facultés des sciences humaines (ci-après BFSH 2) – travaux complémentaires
3. BFSH 2 – complément au crédit d'inventaire scientifique
4. Développement et inventaire des moyens audiovisuels
5. Poursuite du catalogage des livres
6. Bâtiment central (bibliothèque et restaurants) – extension
7. Collège propédeutique – aménagement de locaux pour un institut d'informatique.

1. BFSH 1 – travaux de transformations et achat de mobilier

Le BFSH 1, destiné à abriter la Faculté de droit et l'Ecole des hautes études commerciales (voir exposé des motifs N° 47 – février 1975), a accueilli, dès sa mise en exploitation en 1977, les sections d'allemand, d'anglais, de géographie et l'Ecole de français moderne et dès 1982 (voir exposé des motifs N° 10 – printemps 1982), les sections de français, de français médiéval et d'espagnol de la Faculté des lettres.

En 1987, l'ensemble de la Faculté des lettres sera logé définitivement au BFSH 2. Les locaux qu'elle libérera au BFSH 1 doivent être transformés et adaptés en fonction des besoins de la Faculté de droit et de l'Ecole des hautes études commerciales, lesquelles ont connu une augmentation du nombre de leurs étudiants justifiant pleinement l'occupation de l'ensemble du bâtiment.

Les travaux à effectuer sont les suivants:

- | | |
|----------|--|
| Sous-sol | Aménagement de 5 salles de cours et de 4 séminaires pour l'enseignement de l'informatique dans des locaux existants. La surface à aménager est de 760 m ² . |
|----------|--|

- Rez inférieur Création de 4 bureaux. La surface à aménager est de 110 m².
- Rez supérieur Agrandissement de la bibliothèque de libre accès. La surface à aménager est de 470 m².
- 1^{er} étage Création de 17 bureaux et de petites salles d'étude. La surface à aménager est de 520 m².

Ces travaux nécessitent l'intervention des corps de métiers du second œuvre et des installations techniques. Les parois démontées seront réutilisées.

Le coût total de ces transformations et de l'acquisition de mobilier est estimé à Fr. 1 000 000.—. Cet investissement peut bénéficier d'une subvention fédérale.

2. BFSH 2 – travaux complémentaires

La construction du BFSH 2 (voir exposé des motifs N° 142 – automne 1983) requiert un crédit complémentaire justifié par les considérations suivantes:

2.1. Densification de l'occupation du bâtiment

Dans l'exposé des motifs présenté au Grand Conseil pour la construction du BFSH 2, les utilisateurs désignés sont les Facultés de théologie, des sciences sociales et politiques et des lettres et, à titre temporaire, la section des sciences de la terre.

Lorsque l'Ecole de français moderne, importante section de la Faculté des lettres, fut transférée à Dorigny en 1977, dans le BFSH 1, on avait tout lieu de croire que ce bâtiment allait lui offrir sa localisation définitive. En 1983, lorsque le Grand Conseil vota le crédit de construction du BFSH 2, cette appréciation de la situation était encore acceptée par les autorités universitaires. Depuis, elles ont dû se rendre à l'évidence que laisser cette section dans le BFSH 1 compromettrait gravement le développement de la Faculté de droit et celui de l'Ecole des hautes études commerciales. Il était plus judicieux de localiser l'Ecole de français moderne dans le BFSH 2, avec la Faculté des lettres à laquelle l'unissent des liens qui sont de nature aussi bien pédagogique qu'administrative.

Il en résulte une utilisation du BFSH 2 plus dense que celle initialement envisagée. Les réserves potentielles de surfaces doivent être aménagées et équipées afin d'accueillir les 300 étudiants de l'Ecole de français moderne.

2.2. Accélération du chantier

Il est nécessaire que la Faculté des lettres puisse libérer les locaux qu'elle occupe dans le BFSH 1 et dans le bâtiment central en avril 1987 déjà, afin qu'il soit possible, pendant l'été, d'effectuer les transformations envisagées et de mettre à disposition les surfaces accrues pour la rentrée universitaire de l'automne 1987.

Il est par conséquent indispensable d'accélérer le chantier du BFSH 2 afin de permettre la mise à disposition anticipée des locaux affectés à la Faculté des lettres, ce qui ne va pas sans occasionner des frais supplémentaires.

2.3. Auditoires

Alors que le plan initial prévoyait des auditoires plats, l'Université a émis le souhait de disposer d'auditoires en gradins, notamment pour les cours réunissant de nombreux étudiants et durant lesquels les moyens audiovisuels sont utilisés.

Le coût de l'ensemble des travaux complémentaires à effectuer au BFSH 2 est estimé à Fr. 2 500 000.—. Cet investissement peut bénéficier d'une subvention fédérale.

3. BFSH 2 — complément au crédit d'inventaire scientifique

En décidant de localiser temporairement la section des sciences de la terre de la Faculté des sciences dans le BFSH 2, on prenait l'engagement de la doter d'un équipement scientifique performant. Les sommes destinées à ces achats, dans le crédit de construction du BFSH 2 (voir exposé des motifs N° 142 – automne 1983), apparaissent insuffisantes et nécessitent l'octroi d'un complément à ce crédit.

Précisons que l'Université de Lausanne n'abrite pas la totalité des secteurs d'enseignement et de recherche dans le domaine des sciences de la terre. Une convention de coordination signée par les cantons universitaires romands répartit ces secteurs entre les diverses universités. Dans les secteurs qui leur sont dévolus, les universités doivent fournir à l'ensemble des étudiants et chercheurs romands des équipements de haute qualité.

Le complément de crédit sollicité est de Fr. 500 000.—. Cet investissement peut bénéficier d'une subvention fédérale.

4. Développement et inventaire des moyens audiovisuels

Les plans du BFSH 2 ont été arrêtés en 1982. Depuis cette date, les techniques d'enseignement, qui sont celles des Facultés des lettres et des sciences sociales et politiques, se sont précisées.

Le développement considérable qu'ont connu récemment les moyens audiovisuels rend nécessaire la demande d'un crédit afin de doter le bâtiment central et le BFSH 2 d'équipements nécessaires à une utilisation judicieuse de ces moyens.

Une modernisation de l'enseignement, notamment en Faculté des lettres, nécessite une utilisation plus intensive des nouvelles techniques de communication. Il s'agit en particulier de permettre à l'Université de confectionner elle-même les diapositives, films, bandes vidéo et cassettes dont elle a besoin.

Ces équipements seront localisés dans la médiathèque et le service des moyens audiovisuels dans le bâtiment central, avec une antenne dans le BFSH 2.

Précisons qu'il n'est pas question de doubler l'appareillage fort perfectionné existant au Centre hospitalier universitaire vaudois mais de satisfaire des besoins bien différents de ceux de la recherche médicale.

Le coût de ces équipements est estimé à Fr. 1 100 000.—. Cet investissement peut bénéficier d'une subvention fédérale.

5. Poursuite du catalogage des livres

Le transfert des Facultés de théologie, des sciences sociales et politiques et de la section des sciences de la terre ne peut être dissocié du transfert des collections de livres et revues indispensables à l'enseignement et à la recherche. Par conséquent, les collections d'ouvrages que ces facultés et section possèdent en ville, en divers endroits, doivent être intégrées aux propres fonds de la Bibliothèque cantonale et universitaire, notamment dans les domaines de la théologie et des sciences sociales et politiques, cataloguées puis mises en ordinateur.

Outre les frais de traitement d'environ 71 000 livres, le crédit dont l'octroi est sollicité couvre les frais de personnel temporaire, l'achat de livres manquants, l'acquisition de matériel de bureau et les frais de déménagement des livres.

Le coût de ces travaux de catalogage est estimé à Fr. 2 500 000.—. Cet investissement peut bénéficier d'une subvention fédérale.

6. Bâtiment central (bibliothèque et restaurants) — extension

L'extension de la bibliothèque et des restaurants doit être entreprise avant la date prévue initialement (voir exposé des motifs N° 259 — automne 1977).

L'arrivée à Dorigny, en automne 1987, des utilisateurs du BFSH 2, pas moins de mille personnes, et de leurs collections d'ouvrages, environ 71 000, rend nécessaire l'extension de la bibliothèque et des restaurants.

Dans le même temps, il est prévu de créer une médiathèque et un service des moyens audiovisuels (v. chap. 4 ci-dessus).

Les travaux qui seront entrepris sitôt après le départ de la Faculté des lettres, en avril 1987, sont les suivants:

Transformations dans la zone libérée par la Faculté des lettres

Sous-sol	Création d'un laboratoire de photographie et d'un dépôt pour le service des moyens audiovisuels
Rez-de-chaussée	Installation du service des moyens audiovisuels (géré par l'Université) comportant l'aménagement d'ateliers de production et d'une salle d'essais avec régie (40 places) Mise en place d'un bancomat dans l'entrée Agrandissement du réfectoire pour 300 places
Galerie	Réaménagement de la galerie en médiathèque (gérée par la bibliothèque) comprenant l'équipement d'une salle de travail (20 places) avec armoires de rangement du matériel audiovisuel et construction de 5 cabines pour visionner des films sonores
1 ^{er} et 2 ^e étages	Démontage d'une partie des parois pour l'extension de la bibliothèque de libre accès pour 50 000 livres et 160 places de lecture Equipped de 7 locaux réservés à l'enseignement et à la recherche.

Ces travaux nécessitent l'intervention de presque tous les corps de métiers.

L'ensemble des surfaces transformées doit être meublé.

Les surfaces à aménager sont de 2 578 m², soit: 2 298 m² pour la bibliothèque, la médiathèque et le service des moyens audiovisuels et 280 m² pour le réfectoire.

Transformations dans la zone actuelle des restaurants universitaires

Sous-sol	Adaptation des centrales techniques Aménagement de dépôts et agrandissement du local des poubelles
Rez-de-chaussée et galerie	Agrandissement de la cuisine du réfectoire et du local laverie de la vaisselle Agrandissement de la galerie située entre la brasserie et le restaurant de Dorigny Aménagement d'une salle de 35 places avec les locaux annexes nécessaires
Aménagements extérieurs	Augmentation des surfaces des chemins et places pour tenir compte de la forte augmentation du nombre d'étudiants.

Ces travaux nécessitent l'intervention de presque tous les corps de métiers.

L'ensemble des surfaces transformées doit être équipé et meublé.

Les surfaces à aménager sont d'environ 550 m².

Le coût de ces travaux de transformations, de l'équipement et de l'achat du mobilier est estimé à Fr. 4 000 000.—. Cet investissement peut bénéficier d'une subvention fédérale.

7. Collège propédeutique — aménagement de locaux pour un institut d'informatique

Lorsque le premier cycle des études de sciences fut transféré à Dorigny en 1970, l'informatique était loin d'occuper la position qui est la sienne aujourd'hui. Il est indispensable que l'Université puisse contribuer à la formation d'informaticiens et dispose, à cet effet, de locaux appropriés.

Il est prévu d'installer ce nouvel institut d'informatique dans 5 locaux situés au rez-de-chaussée inférieur du collège propédeutique. Les travaux d'aménagement nécessitent l'intervention des corps de métiers du second œuvre et des installations techniques.

Les surfaces à aménager sont de 174 m².

Le coût de ces travaux est estimé à Fr. 300 000.—. Cet investissement peut bénéficier d'une subvention fédérale.

Les projets de ces différents travaux ont été approuvés par le Rectorat de l'Université et le Comité directeur du BUD. Pour sa part, le Rectorat a

fait procéder à une étude détaillée des besoins en moyens audiovisuels et de ceux de l'inventaire scientifique complémentaire. De son côté, la direction de la Bibliothèque cantonale et universitaire a établi le coût de la poursuite du catalogage des livres.

Récapitulation des coûts

1. BFSH 1 – travaux de transformation et achat de mobilier	Fr. 1 000 000.—
2. BFSH 2 – travaux complémentaires	Fr. 2 500 000.—
3. BFSH 2 – complément au crédit d'inventaire scientifique	Fr. 500 000.—
4. Développement et inventaire des moyens audiovisuels	Fr. 1 100 000.—
5. Poursuite du catalogage des livres	Fr. 2 500 000.—
6. Bâtiment central — extension	Fr. 4 000 000.—
7. Collège propédeutique — aménagement de locaux pour un institut d'informatique	Fr. 300 000.—
Total	Fr. 11 900 000.—

Financement

Ces dépenses d'investissement feront l'objet de demandes de subventions fédérales, conformément à la Loi fédérale sur l'aide aux universités du 28 juin 1968. Actuellement, pour ce qui concerne le Canton de Vaud, cette loi prévoit un taux de subventionnement de 50% calculé sur le montant total de l'investissement diminué des frais secondaires et des frais pour aménagements provisoires. Le présent crédit sera libéré dans le cadre des tranches de crédits annuels.

	Total Mio/Fr.	Vaud Mio/Fr.	Confédération Mio/Fr.
Coûts des investissements subventionnés	11,200	5,600	5,600
Coûts non subventionnés	0,700	0,700	
Total	11,900	6,300	5,600

Vu ce qui précède, le Conseil d'Etat a l'honneur de proposer au Grand Conseil d'adopter le projet de décret ci-après:

Projet de décret

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décète

Article premier. — Un crédit de 6 300 000 francs est accordé au Conseil d'Etat pour financer les aménagements complémentaires dans le second bâtiment des Facultés des sciences humaines, l'acquisition d'équipements scientifiques, le développement des moyens audiovisuels, la poursuite du catalogage de collections de livres et les travaux d'extension et de transformations dans des bâtiments de l'Université de Lausanne à Dorigny.

Art. 2. — Ce montant sera prélevé sur le compte «Dépenses d'investissement» et amorti en dix ans.

Art. 3. — Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 27, chiffre 2, de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, etc.

Ainsi délibéré et adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 20 août 1986.

Le président:
D. Schmutz

Le vice-chancelier:
E. Chesaux

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	Fr.
1. Solde à amortir au 31.12.1986	
a) Solde au 31.12.1986 selon budget	1 582 624 900
b) Amortissements supplémentaires 1985 ./.	34 082 800
c) Crédits votés en 1986	16 095 500
d) Demandes en cours	73 874 000
e) Présent crédit	6 300 000
	<u>1 644 811 600</u>
2. Charges d'amortissement pour le budget 1987	
a) Amortissements inscrits au budget 1986	107 388 200
b) Amortissements relatifs aux décrets votés à la session d'automne 1985, mais non amortissables en 1986	5 736 300
c) Amortissements supplémentaires 1985 ./.	8 275 600
d) Amortissements relatifs aux crédits votés en 1986	1 447 000
e) Demandes en cours	3 166 400
f) Présent crédit	630 000
	<u>110 092 300</u>